

Department of Health/Ministère de la Santé
Primary Health Care/Soins de santé primaires
P.O. Box/C.P. 6000
Fredericton, NB (N.-B.) E3B 5G8
Tel./Tele. (506) 453-6349
Fax /Telec: (506) 453-8711

Date : July 21, 2023 / Le 21 juillet 2023 Ref./Réf. :

To/Dest. : Vitalite Health Network / Réseau de santé Vitalité
Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon
Social Development / Développement social
NB Health Link / Lien Santé NB
Telecare 811 / 811 Télé-soins
eVisitNB
New Brunswick Medical Society / Société médicale du Nouveau-Brunswick
Nurses Association of New Brunswick / Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

From/Exp. : Greg Sargent, Executive Director, Primary Health Care / Directeur général, Soins de santé primaires

Copies : Annie Pellerin, Acting Associate Deputy Minister, Health / Sous-ministre déléguée par intérim, ministère de la Santé
Joanne Leighton, Chronic Disease Consultant, Primary Health Care / Conseillère en maladies chroniques, Soins de santé primaires
Marilyn Roussel, Coordinator, New Brunswick Insulin Pump Program (NBIPP) / Coordinatrice, Programme de pompes à insuline du Nouveau-Brunswick (PPINB)

Subject/objet : Government funding to remove the age cap on provincial insulin pump program and include coverage for continuous glucose monitoring / Financement gouvernemental visant à supprimer la limite d'âge du programme de pompes à insuline et à inclure une couverture pour la surveillance continue de la glycémie

On March 21, 2023, the New Brunswick Government tabled a budget that included additional funding to expand the New Brunswick Insulin Pump Program (NBIPP) by removing the existing age cap, updating the family contribution calculation, and including coverage for continuous glucose monitoring (CGM).

Under NBIPP, medically eligible individuals living with Type 1 diabetes over the age of 25 will now have

Le 21 mars 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déposé un budget auquel est inscrit un nouveau financement pour élargir le Programme de pompes à insuline (PPINB) du Nouveau-Brunswick par la suppression de la limite d'âge de participation; la modification du calcul de la contribution familiale et l'ajout d'une couverture pour la surveillance continue de la glycémie.

Dans le cadre du programme, les personnes de plus de 25 ans qui remplissent les conditions requises

access to income-tested coverage for their insulin pump devices and basic operating supplies. Currently, coverage is only available for those aged 25 and under. This change comes into effect on August 15, 2023.

NBIPP is also implementing income-tested coverage for CGM for medically eligible individuals living with Type 1 diabetes and with Type 2 on intensive insulin therapy, requiring 3 or more insulin injections per day.

NBIPP does not provide any coverage for other insulin delivery devices, test strips or insulin.

In line with the New Brunswick Provincial Drug Program, the NBIPP is changing to a payer of last resort model, effective October 1, 2023.

The Community Health and Chronic Disease Unit is working collaboratively with key health system partners and stakeholders on a plan to implement these enhancements.

As a first step, a comprehensive process improvement initiative has been employed to identify and support program updates necessary to enable program participation for an additional 5000-6000 clients.

Work is currently underway to:

- Establish referral pathways for CGM
- Establish service level agreements with CGM vendors
- Establish an online application process
- Streamline the renewal process
- Develop a new program database
- Update income levels for contribution calculator
- Update program website

sur le plan médical et qui sont aux prises avec un diabète de type 1 auront accès à une couverture liée au revenu pour leur pompe à insuline et les accessoires de bases connexes. Cette couverture n'est offerte actuellement qu'aux personnes de 25 ans et moins. Ce changement entre en vigueur le 15 août 2023.

Le PPINB prévoit également une couverture liée au revenu pour la surveillance continue de la glycémie pour les personnes qui remplissent les conditions requises sur le plan médical. C'est-à-dire, celles avec un diabète de type 1 ou de type 2, qui suivent une insulinothérapie intensive et qui ont besoin d'au moins trois injections d'insuline par jour.

Aucune autre couverture d'un appareil d'administration d'insuline, de bandelettes d'analyse ou d'insuline n'est offerte dans le cadre du PPINB.

Conformément au Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick, le PPINB passera à un modèle de payeur de dernier recours à compter du 1^{er} octobre 2023.

L'Unité des services de santé communautaire et de gestion des maladies chroniques collaborent avec les partenaires et parties prenantes clés à un plan de mise en place de ces améliorations.

La première étape d'un exercice complet d'amélioration du processus a permis de faire ressortir et de faciliter les modifications qui doivent être apportées au programme pour y ajouter de 5 000 à 6 000 additionnels.

Des actions sont en cours pour :

- Établir des parcours de références pour la surveillance continue de la glycémie;
- Établir des ententes sur les niveaux de service avec les fournisseurs de surveillance continue de la glycémie;
- Établir un processus de demande en ligne;
- Simplifier le processus de renouvellement;
- Mettre à jour une nouvelle base de données du programme;
- Modifier les niveaux de revenu pour le calculateur de contribution;
- Mettre à jour le site Web du programme

Further details, including CGM coverage implementation timelines, will be shared in the coming weeks.

In the meantime, we ask that health professionals wait until those details are provided before referring patients to NBIPP, diabetes clinics or other services for the purposes of accessing funding for CGM.

Thank you.

D'autres renseignements, notamment le calendrier de mise en œuvre de la couverture pour la surveillance continue de la glycémie, seront transmis au cours des prochaines semaines.

Nous demandons aux professionnels de la santé d'attendre de recevoir ces renseignements avant de référer les patients vers le PPINB, les cliniques du diabète ou d'autres services en vue d'accéder au financement des programmes de surveillance continue de la glycémie.

Merci.

Original signed by / Original signé par



Greg Sargent
Executive Director / Directeur général
Primary Health Care / Soins de santé primaires